



## ACTES DU COLLOQUE

La rencontre débute par la projection du reportage « Egalité homme femme » réalisé par la Région Centre, dans lequel des agents des lycées et du siège font part de leur expérience face aux inégalités.  
<http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/domaines-intervention/education-formation/Egalite-Femmes-Hommes>

### 🚩 Accueil des participants et ouverture : François Bonneau, Président de la Région Centre



Le Président attire l'attention sur une double injustice vécue par les femmes et mise en lumière par la réforme des retraites. Les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour se consacrer un temps à leur vie familiale n'ont pas le total d'annuités suffisant pour partir à la retraite. Cette asymétrie des droits à la retraite n'avait pas été discutée en amont. Cela prouve bien que les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes sont d'actualité, et que les progrès ne vont pas de soi dans ce domaine.

Dans les collectivités, il ne suffit pas d'appliquer la loi. Une vigilance aiguë doit être portée sur la vie quotidienne et concrète des agents – femmes et hommes - pour faire avancer l'égalité de manière réelle. C'est pour cela que la Région Centre a signé en 2009 *la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*. Depuis, la Région a adopté son plan d'actions en 2011, et elle s'attache maintenant à le mettre en œuvre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la rencontre. Il faut faire évoluer les regards, les stéréotypes. Les collectivités territoriales ont une responsabilité, un rôle à jouer, notamment en signant la Charte et en construisant des actions à mettre en œuvre.

### Travaux animés par Cécile DUBLANCHE, directrice du Centre de ressources Villes au Carré



Le rapport Brundtland<sup>1</sup> - « *Notre avenir à tous* » a été utilisé comme base au Sommet de Rio en 1992, et a permis de populariser l'expression de « développement durable ». Le croisement de la thématique du développement durable avec celle de l'égalité femmes / hommes, apparaît comme innovant voire original. En effet, peu d'Agendas 21 font apparaître cette notion d'égalité qui a été oubliée quand le cadre général a été décliné en actions. Pourtant, c'est un enjeu et une dimension au cœur de la solidarité sociale, de la responsabilité au regard des générations futures. En Région Centre, seules 4 collectivités ont signé la « charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ». L'enjeu de ce colloque est donc de faire réapparaître l'égalité comme enjeu du développement durable.

<sup>1</sup> Femme politique norvégienne, Ministre d'Etat du royaume de Norvège, Directrice de l'OMS (organisation mondiale de la santé), G.H Brundtland a toujours été très active pour l'égalité hommes-femmes. Elle a longtemps travaillé sur le social, le développement durable et l'égalité.

## ***FOCUS sur la Charte Européenne sur l'égalité femmes-hommes***

### Les origines de la Charte :

- résultat d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et ses associations nationales membres (dont l'AFCCRE) ;
- fruit d'une réflexion et d'un consensus européens = rédigée par des partenaires du monde local et mondial européen issus de 21 pays et par des expert-e-s ;
- présentée officiellement en 2006 lors des Etats Généraux du CCRE en Autriche ;
- signée par plus de 1 000 collectivités territoriales en Europe.

### Les objectifs de la Charte :

- interpellier les élu(e)s locaux et régionaux sur leur responsabilité politique et démocratique à œuvrer, à leur échelle, en faveur d'une société égalitaire ;
- contribuer à la prise de conscience que les politiques locales peuvent constituer un levier important d'action en matière d'égalité ;
- favoriser une approche transversale de la question des droits des femmes dans l'ensemble des politiques et dispositifs financiers des collectivités territoriales ;
- formaliser un engagement des collectivités territoriales concernant la mise en œuvre des droits des femmes dès lors qu'elles sont signataires de la Charte.

### Les engagements des collectivités signataires :

- représentation et participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision ;
- prise en compte et lutte contre les autres facteurs de discriminations (race, origine, langue, orientation sexuelle...) ;
- élimination des stéréotypes sexuels ;
- intégration du genre dans l'ensemble des activités, politiques et financements développés par la collectivité ;
- élaboration d'un plan d'actions local en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **✚ Table ronde : « Egalité femmes/hommes et Agenda 21, des collectivités engagées » - avec :**

- *Gisèle QUERITE, Conseillère régionale déléguée à l'égalité au Conseil régional du Centre,*
- *Isabelle FERBUS-LAMBERT, Conseillère municipale à la mairie de Saint Jean de la Ruelle,*
- *Monique LEMOINE, Adjointe au Maire de Fleury-les-Aubrais,*
- *Michel VERDIER, Maire d'Azay-le-Rideau*



### Gisèle QUERITE

Peut-on accepter la situation actuelle ? La Région est engagée pour faire avancer les choses. A partir de 2004, la collectivité s'est intéressée à cette thématique au travers de la formation professionnelle. Depuis, elle a souhaité s'engager en interrogeant et en agissant sur chacun de ses champs de compétences. C'est pour cela qu'elle a signée la charte européenne en 2009. L'égalité doit être placée au cœur des politiques. L'expérience du conseil régional peut permettre de susciter l'envie, elle offre l'opportunité de lever les freins mais également de mutualiser les moyens existants. Tous les individus ont à gagner dans l'amélioration de l'égalité femmes-hommes. La charte peut faire peur car le budget des collectivités est serré, mais il est possible de faire des choses sans énormément de moyens.

### Actions mises en œuvre :

- Elaboration participative et adoption d'un plan d'actions pour l'égalité. Au total, ce sont 68 actions qui concernent, d'une part les politiques régionales, et d'autre part les ressources humaines de la collectivité.
- Exemples : sensibiliser, informer et former les agents à tous les niveaux, en matière de gestion des ressources humaines mais également de développement de projets sur les territoires ; intégrer l'égalité comme un axe fort dans les partenariats et les achats publics ; soutenir les actions volontaristes des acteurs locaux (associations, CFA, ...).

### Monique LEMOINE

La Ville de Fleury les Aubrais a inscrit la signature de la charte dans son programme électoral pour « changer les choses là où on est ». Cette charte, signée en 2009, a été construite avec beaucoup d'enthousiasme malgré certaines difficultés. Cet engagement s'inscrit en cohérence avec l'agenda 21 de la Ville, ce dont témoigne la double attribution de l'élue référente. Outre l'égalité, la double mixité est indispensable : il faut

accepter la place des hommes dans la maison. Il faut « chausser les lunettes de l'égalité » dans son mandat municipal et dans notre société, pour contribuer à concrétiser l'égalité entre les sexes !

*Actions mises en œuvre* : organisation de débats, pièces de théâtre, projection de films... à l'occasion de la journée des droits des femmes du 8 mars, sur des thématiques ciblées chaque année : « ville équitable » en 2009, « lutte contre les violences envers les femmes » en 2010, charte avec le Conseil fleurysois des jeunes (CFJ) en 2011, parution du « Fleury Mag » consacré à l'égalité professionnelle en 2012.

### Isabelle FERBUS-LAMBERT

La Ville de Saint Jean de la Ruelle a signé la charte en 2006. Des choses concrètes ont pu se mettre en place avec la désignation d'une élue référente sur le sujet, chargée de défendre le sujet. Pour que la charte ait de l'importance, celle-ci doit être portée par un-e élu-e à responsabilité, un-e adjoint-e.

*Actions mises en œuvre* :

- Signature de l'agenda 21 en janvier 2011 ;
- Elaboration et distribution d'un questionnaire à l'attention des élèves dans les écoles pour les faire réfléchir sur la charte européenne, avant d'élaborer avec leurs mots une charte à afficher dans les écoles.
- Projet de coopération internationale, mené avec 3 jeunes filles et 3 jeunes garçons en service civique, pour contribuer à un jardin potager au Sénégal, ressource pourvoyeuse d'indépendance pour des femmes.

### Michel VERDIER

La Ville d'Azay le Rideau fut la première collectivité de la région Centre à signer la charte en 2006. Actuellement, 5 postes d'encadrement supérieur sont tenus par des femmes (directrice des services techniques, DGS, principale de collège...). Il faut donner l'exemple pour favoriser l'égalité femmes-hommes, en adaptant la collectivité aux conditions familiales (temps partiels, horaires décalés...).

L'important est de sensibiliser les gens à cette thématique, aux inégalités. C'est une question d'écoute. L'égalité est avant tout un acte militant.

### **Réalités quotidiennes et leviers d'action pour l'égalité dans les Agendas 21**

*Présentation d'Isabelle GUEGUEN, consultante en égalité professionnelle au Cabinet PERFEGAL*



Selon le Conseil de l'Europe, « l'égalité femmes / hommes, c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».

L'égalité femmes - hommes est une problématique qui doit intéresser les territoires dans la perspective d'un développement durable, car :

- Les femmes et les hommes ne disposent pas des mêmes ressources sur un territoire ;
- Les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes rôles, fonctions et statuts ;
- Les modes de vie sont différents. Ex : les femmes se déplacent souvent selon un « schéma en étoile » (liés aux multiples tâches familiales qu'elles assument) alors que les hommes se déplacent plus de manière linéaire.
- Les politiques publiques peuvent contribuer à amplifier les inégalités si elles ne prennent pas en compte ces éléments. Ex : une action locale autour de l'environnement comme la promotion de couches culottes lavables doit prendre en compte le fait que ce sont les femmes qui, dans leur grande majorité, font les lessives. Ignorer cette répartition traditionnelle des tâches dans la valorisation de l'action peut engendrer une levée de boucliers dommageable à l'action elle-même.

Un constat négatif est fait sur la situation des femmes. En effet, celles-ci sont sous représentées aux postes de décision ; elles représentent 80 % des travailleurs pauvres et 30 % des créateurs d'entreprises ; elles réalisent la plus grande partie des tâches ménagères et bénéficient peu des aides économiques contrairement aux hommes.

Un véritable travail autour de la communication, des images stéréotypées, est nécessaire pour lancer une démarche de développement durable sur le territoire qui soit cohérente au regard des enjeux d'égalité.

Dans les actions concrètes, deux démarches sont possibles pour réduire et remédier aux inégalités : l'approche spécifique (= avec des actions qui ne s'adressent qu'aux femmes) ; l'approche intégrée (= avec des actions à destination de tous mais qui prendront en compte la situation différenciée des deux sexes).

#### 🚩 **Table ronde : « Fédérer les initiatives pour avancer ensemble en matière d'égalité femmes/hommes »** - avec :



- *Mar MERITA BLAT, Chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil général de l'Essonne ;*
- *Estelle PERICARD, Chargée de mission à Villes au Carré*
- *Isabelle GUEGUEN, Consultante en égalité professionnelle au Cabinet PERFEGAL*

#### Mar MERITA BLAT – « L'Appel des 100 »

« L'Appel des 100 », lancé en 2010, est une démarche qui vise à mobiliser les élu-e-s essonnien-ne-s pour le développement des politiques publiques locales d'égalité femmes-hommes à travers notamment la signature de la charte européenne et l'élaboration d'un plan d'actions territorial.

Pour que cela fonctionne, il faut que :

- la volonté politique soit affirmée et affichée au plus haut niveau de l'exécutif et de l'administration et que celle-ci se concrétise pas des actions ;
- les élu-e-s et les services soient sensibilisé-e-s et formé-e-s à la perspective de genre ;
- les services et la population soient largement impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan.

« L'Appel des 100 » aujourd'hui, c'est : 62 collectivités référentes, 4 collectivités signataires de la charte européenne et une dizaine de signature en cours, un plan d'action voté et un deuxième en préparation.

#### Isabelle GUEGUEN – Charte européenne

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, mise en place par le CCRE - Conseil des Communes et Régions d'Europe - est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui sont invitées à la signer, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte.

Toutes les collectivités qui signent la charte doivent présenter les statuts et données sexuées en Comité technique paritaire (CTP) et s'engagent à élaborer un plan d'actions dans les 2 ans suivant la signature. La charte est en quelque sorte une feuille de route que les collectivités doivent suivre.

#### Estelle PERICARD – page Web « Femmes et Villes » : <https://sites.google.com/site/femmesvilles/>

La page web « Femmes et Villes », créée par Villes au Carré, a pour but d'encourager et d'accompagner l'égalité femmes / hommes dans les projets des villes. Elle recense l'ensemble des ressources disponibles et des actions mises en œuvre concrètement sur le territoire.

Le site permet ainsi de valoriser la capacité des acteurs des régions Centre et Poitou-Charentes à agir pour l'égalité, à partager leurs expériences au travers de « bonnes pratiques », à relayer et diffuser les ressources disponibles sur le sujet, à faciliter la mobilisation des villes.

✚ **Conclusion des débats par Gilles DEGUET**, Vice-président au Conseil régional du Centre, en charge de l'Agenda 21



L'agenda 21 de la Région a été adopté en 2008. Depuis, un seul thème a été ajouté dans les chantiers : celui de l'égalité femmes / hommes. Cela prouve bien la volonté politique de la Région. Cette rencontre organisée dans le cadre du réseau régional des Agendas 21 doit nous permettre, en tant que collectivités, d'initier un questionnement à la fois systématique et concret lorsque nous envisageons des actions en matière de développement durable. A cet égard, l'expérience du Conseil général de l'Essonne était très éclairante. Les collectivités ont en effet une responsabilité collective à engager face à la finitude de la planète. Elles doivent dès à présent mettre en œuvre des logiques de ruptures par rapport aux comportements habituels et dépasser les logiques sectorielles des trois piliers du développement durable. Le mouvement des femmes apparu à la fin des années 60 a été porteur d'innovation sociale dont les apports profitent à chacune et chacun aujourd'hui. C'est parce que l'objectif visé est la survie de l'humanité dans son ensemble, que l'égalité et le développement durable sont profondément intriqués.